

A transmettre par mail : voirie@mairie-villemomble.fr

Demandeur (assujéti aux redevances)

Date :/...../.....

Je soussigné(s) :

Nom Prénom

Téléphone portable Téléphone fixe

Agissant en qualité de :

- Propriétaire
- Syndic
- Mandataire
- Société

Domicilié à :

.....
.....
.....

Et pour le compte de :

.....
.....
.....

La demande devra être accompagnée :

- A/ De la procuration du propriétaire
- B/ De la procuration de l'assemblée délibérante
- C/ D'un extrait KBIS
- D/ Numéro de SIRET
- E/ Raison sociale

Cette demande concerne les dépôts ou stationnements suivants :

- Dépôts de matériaux ou de gravats
- Installation d'échafaudage non fixé au sol
- Réalisation d'une clôture de chantier non fixée au sol
- Installation de benne(s)
- Toute occupation temporaire du Domaine Public sans fixation au sol

solicite l'autorisation suivante :

- Occupation temporaire du au
- Occupation annuelle (nominative et doit être renouvelée tous les 5 ans et reste taxée suivant la délibération du Conseil Municipal)
- Occupation de la chaussée

La règle du stationnement devra être respectée. Dans la zone à stationnement payant, l'occupation est soumise au paiement d'un forfait. La largeur de l'emprise sur la chaussée est limitée à 2 mètres.

- Occupation du trottoir

L'occupation, si elle est autorisée, est soumise au paiement d'une redevance par le demandeur de 13,23 €uros pour l'année 2021 par m² et par période de 30 jours.

Au droit de la propriété sise à
Villemomble :

Dimensions du dépôt : Longueur = mètres
Largeur = mètres

Coordonnées de l'entreprise
.....
.....

Signature du demandeur